

base réglementaire : 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire à transmettre en .pdf et.xls à sdes-continuite.dger@agriculture.gouv.fr

Date de transmission :		Date de transmission :				
Nom de l'établissement	Ecole interne ou site	Désignation de la formation	Période (semaine n° à semaine n°)	Niveau	Effectif du groupe	Observations
ENSFEA		Master 2 MEEF (étudiants)	2 à 3	7	6	Formation de 6 étudiants M2 MEEF adossée et commune à la formation des enseignants stagiaires (fonctionnaires) /3ème regroupement de l'année: d'une part Unités d'Enseignement par discipline (en laboratoire TP Physique-chimie, TP bio-écologie, TP en productions végétales, en halle d'agroéquipement acquisition des gestes de métiers en sécurité, en ESC TP de médiation artistique et travail spécifique sur les tiers-lieux, le foyer, le Fablab utilisant les ressources de l'ENSFEA), d'autre part Unités d'Enseignement en Tronc commun (conception de projets pluridisciplinaires - utilisation de machines du Fablab ENSFEA, utilisation des ressources de la bibliothèque ENSFEA sur deux thèmes Agroécologie et One Health, projets en petits groupes transdisciplinaires pour lesquels le présentiel facilite la dynamique collective et l'échange entre pairs).

Visa établissement :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
2, Route de Narbonne à AUZEVILLE
Boîte Postale 22687
31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex - 8 JAN 2021
Téléphone 05 61 75 32 32
Fax 05 61 75 03 09

Visa autorité académique (DGER) :

L'adjoint au **Recteur**
L'adjoint au **Président**
Date du visa DGER, Enseignement supérieur



Daphné PREVOST

email pour retour à l'établissement vermannuel.d@mittre@ensfea.fr